

Modalités d'inscription administrative et pédagogique à l'UFR des Sciences et Techniques - Année universitaire 2020/2021 -

- vous êtes déjà étudiant à l'UFR ST et souhaitez poursuivre vos études à l'UFR ST,
- vous avez déposé une candidature et êtes admis à vous inscrire dans une formation de l'UFR ST, voici les démarches à effectuer pour procéder à vos inscriptions administrative et pédagogique.
Vous trouverez également tous les détails de la procédure sur le site web de l'Université Le Havre Normandie, sur le lien suivant <https://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article1756>

ATTENTION, vous devez absolument vous inscrire avant la rentrée !

I - DÉMARCHES PRÉALABLES A L'INSCRIPTION A L'UNIVERSITÉ

■ **L'assurance maladie des étudiants** : la loi Orientation et Réussite des Etudiants du 8 mars 2018 a instaurée une réforme de la protection sociale des étudiants. Depuis le 1^{er} septembre 2019, la sécurité sociale étudiante est supprimée. Vous n'avez aucune démarche spécifique à effectuer pour être affilié gratuitement et automatiquement.

Les étudiants nationaux restent affiliés dorénavant au régime obligatoire d'assurance maladie qui est généralement celui des parents ou des tuteurs légaux. Pour toutes questions ou informations, veuillez consulter le site de la CPAM : <https://www.ameli.fr>
Les étudiant étranger (hors EEE) s'inscrivant pour la 1^{ere} fois dans l'enseignement supérieur français doivent s'inscrire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin d'être rattaché au régime général de sécurité sociale français en se connectant à la plateforme <http://etudiant-etranger.ameli.fr>

■ **L'acquittement de la « Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) »** : les étudiants doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC avant leur inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur. Cette démarche s'effectue sur le lien <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> . **Son montant de 92€** se règle uniquement en carte bancaire. Certains étudiants peuvent être exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile). **Quel que soit votre statut**, exonéré ou pas, vous devez vous rendre sur le site du CROUS pour obtenir l'attestation d'acquittement comportant le code CVEC qui vous permettra de vous inscrire à l'université. **Ce code doit être présenté au moment de l'inscription** dans tout établissement d'enseignement supérieur.

II - VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE A L'UNIVERSITÉ

Nous vous rappelons que l'Inscription Administrative (IA) est obligatoire pour suivre les enseignements de l'UFR, lesquels débutent à partir du MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2020.

Les dates et horaires de rentrée de toutes les filières seront consultables sur internet début juillet sur le site de l'UFR ST : <https://ufr-st.univ-lehavre.fr>

Montant des frais d'inscription : Licence et licence professionnelle = 170 € ; en Master = 243 €

Demande d'exonération partielle des frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires :

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie a voté avant la rentrée universitaire 2019 une délibération permettant aux étudiants dit extracommunautaires, qui en font la demande, de bénéficier d'une exonération partielle de leurs droits d'inscription, à hauteur du montant des droits acquittés par les étudiants communautaires. Sauf disposition contraire, non connue à ce jour, cette délibération continue à s'appliquer pour la rentrée universitaire 2020.

A son arrivée à l'université Le Havre Normandie, l'étudiant devra faire une **demande d'exonération partielle lors de son inscription administrative.**

A) DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE (APOWEB)

Réinscription pour une poursuite d'études au sein de l'UFR : vous étiez inscrit à l'UFR l'année écoulée, votre inscription pour poursuivre vos études à l'UFR doit être conforme à la décision du jury (redoublement ou passage dans l'année supérieure). **Le passage de la L3 (3^{ème} année de Licence) au M1 (1^{ère} année de Master) nécessite un dépôt de candidature sur « e-candidature »** au cours de la campagne unique et un avis favorable, ainsi que la validation de la L3 et de la Licence complète (180 ECTS).

1^{ère} inscription autorisée sur les plateformes « parcoursup » ou « e-candidature » :

PARCOURSUP : 1^{ère} année de Licence et DUPRES. Tout titulaire du baccalauréat français peut s'inscrire en L1 :

- L1 MISMI : 1^{ère} année commune à tous les étudiants s'orientant vers les Licences de Mathématiques, Informatique, Sciences pour l'Ingénieur (parcours Génie Civil, Mécanique, Ingénierie de l'Energie Electrique, Ingénierie de la Maintenance & Automatisation des Systèmes Industriels) Physique

- L1 CSV : 1^{ère} année commune à tous les étudiants s'orientant vers les Licences de Chimie, Sciences de la Vie (parcours Environnement, Biologie Moléculaire et Cellulaire)

« E-CANDIDATURE » : DUPRES, 2^{ème} ou 3^{ème} année de Licence, en Licence Professionnelle, en 1^{ère} ou 2^{ème} année de Master : vous avez été accepté sur la plateforme « e-candidature », vous devez **confirmer** cet avis sur cette plateforme dans les délais fixés, pour pouvoir vous inscrire en ligne.

■ **Quand ?**

Le site web est ouvert du LUNDI 6 JUILLET AU VENDREDI 17 JUILLET 15H
Réouverture du JEUDI 20 AOUT AU JEUDI 15 OCTOBRE

■ Comment ?

1) **pour demander en ligne votre inscription administrative**, connectez-vous sur le site de l'Université du Havre à l'adresse suivante <https://www.univ-lehavre.fr/spip.php?article1756>

➤ Le paiement en ligne s'effectue uniquement par carte bancaire

(Les boursiers du CROUS sont exonérés. Une vérification est effectuée avec le fichier du CROUS)

2) **Votre inscription administrative sera confirmée par la scolarité centrale, par mail** uniquement si vous avez fourni les pièces manquantes et notamment le(s) justificatif(s) demandé(s) lors de l'acceptation de votre candidature, attestant la validation de votre année et éventuellement du diplôme requis (cf. § C) pour vous inscrire.

Votre dossier doit être complet et validé pour obtenir l'attestation d'inscription (fiche VERTE à retirer à l'accueil quelques jours après cette validation) **mentionnant les identifiants nécessaires aux droits d'accès aux outils numériques de l'Université, à votre ENT ainsi qu'à votre inscription pédagogique (§ III).**

3) **VOTRE CARTE D'ÉTUDIANT « LÉOCARTE »** : celle-ci est **obligatoire**, elle doit être en votre possession pour vous présenter aux examens et accéder à la Bibliothèque Universitaire (B.U), au Restaurant Universitaire (RU).

■ **Pour une 1^{ère} inscription, vous devez en faire la demande** sur le lien figurant sur le mail reçu suite à la validation de votre inscription administrative. Celle-ci sera à retirer à l'accueil de l'UFR ST ;

■ **Pour une réinscription, vous devez la mettre à jour** à l'aide du sticker joint à votre attestation d'inscription.

B) INSCRIPTION EN PRESENTIEL A LA CHAÎNE D'INSCRIPTION

■ Qui est concerné ?

Les étudiants non autorisés à s'inscrire en ligne, doivent prendre un rendez-vous auprès de la **scolarité centrale à compter du 24 août**, par téléphone (☎ **02.32.74.40.01**) ou à la Maison de l'Étudiant, 1^{er} étage, au 50 rue Jean-Jacques Rousseau pour déposer le dossier d'inscription « papier » à la **chaîne d'inscription DU 31 AOUT AU 25 SEPTEMBRE**.

■ **Pour récupérer un dossier d'inscription « papier », vous devez soit :**

☞ le télécharger à partir du site internet de l'université <https://www.univ-lehavre.fr>

☞ Le retrait d'un dossier papier n'est à ce jour pas proposé, contacter le service de la scolarité en cas de difficulté, notamment d'impression du dossier.

Ce dossier doit comporter obligatoirement l'avis d'acceptation et la pièce mentionnée au § C.

C) PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION

- Pour les nouveaux arrivants :

☞ Pour une inscription en L1 :

- le relevé de notes du baccalauréat français si vous n'avez pas utilisé la plateforme « parcourup »

- l'acceptation « DAP - Demande d'Admission Préalable » obtenue sur la plateforme « études en France/Campus France » pour les étudiants étrangers.

☞ Pour une 1^{ère} inscription autre qu'en L1, autorisée via la plateforme web « e-candidature » : les pièces demandées conditionnant l'acceptation (le relevé de notes indiquant la validation de l'année écoulée et l'attestation de réussite du diplôme exigé : Licence pour M1 ; Bac+2, BTS, DUT pour L3).

☞ Pour une 1^{ère} inscription autre qu'en L1, autorisée via la plateforme web « Campus France/Études en France » : l'acceptation de la commission pédagogique émanant de la plateforme vous autorisant à vous inscrire dans la formation de l'UFR des Sciences et Techniques de l'Université du Havre Normandie.

- Pour les réinscriptions :

☞ Pour toutes les formations hormis le M1 : le relevé de notes de l'UFR ST de l'année écoulée vous autorisant à poursuivre vos études (1) ou à redoubler en L1, L2, L3 et M2

☞ Pour les M1 :

Pour une poursuite d'études de L3 en M1 : le relevé de notes de la L3 validée et l'attestation de réussite de Licence

Pour les redoublants autorisés (2) : le relevé de notes précisant l'autorisation de redoubler.

(1) par la validation de l'année ou l'éventuelle autorisation du jury « AJourné Admis à Continuer – AJAC »

(2) l'entrée en M1 étant sélective, le jury peut refuser le redoublement en M1. Dans ce cas la mention «NON admis à redoubler - Non Ad Red» est spécifiée sur le relevé de notes.

- **Pour les étudiants de nationalité étrangère** : le visa étudiant doit être présenté.

III - VOTRE INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE AUX ENSEIGNEMENTS ET EXAMENS

Votre demande d'inscription administrative doit être complétée et validée par la scolarité centrale. Vous devez être en possession de vos identifiants vous permettant d'accéder à votre ENT.

Vous devez ensuite procéder obligatoirement à votre Inscription Pédagogique (IP) aux enseignements obligatoires et optionnels, sur votre ENT, dès réception du mail qui vous sera envoyé par le secrétariat de votre formation.

L'IP est obligatoire pour pouvoir vous présenter aux examens, pour prendre en compte vos notes (TP, partiels, examens terminaux), calculer vos résultats et éditer votre relevé de notes.